

NOMENCLATURE : 01-01

DECISION PORTANT SUR L'ATTRIBUTION DU CONTRAT RELATIF A L'ETUDE DE POTENTIEL COMMERCIAL ET STRUCTURATION DE L'OFFRE POUR L'AMENAGEMENT DE LA PLACE JEAN JAURES ET BOULEVARD BASLY.

Le Maire de la Ville de LENS,
Président de la Communauté d'Agglomération Lens-Liévin,

Vu la délibération du conseil municipal du 25 mai 2020 portant approbation des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté municipal n° 2025-1145 du 25 juin 2025 portant délégations à des Adjointes au Maire,

Vu le code de la commande publique et en particulier l'article R2122-8 ;

Vu l'actualisation de l'étude concertée et participative pour l'aménagement du cœur de ville de Lens réalisée par le bureau d'étude POWA et livrée en décembre 2025.

Considérant la nécessité de compléter cette étude participative pour intégrer l'état initial et l'évolution de la vocation commerciale du périmètre envisagé (adaptation aux nouveaux modes de vie et de consommation), d'évaluer les objectifs de l'étude participative au regard de la réalité du commerce actuel, futur et des usages de demain, l'enjeu étant de penser l'aménagement de la place Jean Jaurès et du Boulevard Basly pour qu'il s'adapte aux nouveaux modes de vie, de consommation et donne l'envie de fréquenter le cœur de ville.

Considérant que la Ville souhaite se faire accompagner par un bureau d'études spécialisé ; que l'Agence LA ! - LESTOUX-ASSOCIES a l'expertise technique recherchée en matière d'analyse des usages commerciaux et a, de plus, une parfaite connaissance du territoire du bassin minier (animation à l'échelle des 3 agglomérations, Lens/Liévin, Hénin/Carvin et CABALR, d'un cycle de conférences sur « le commerce de demain », qui avait abouti à la diffusion d'un livrable à destination des commerçants et des institutionnels sur les bonnes pratiques commerciales à adopter) ; qu'ainsi la Ville pourra bénéficier de sa vision prospective et confronter les objectifs issus de la concertation avec les usages commerciaux futurs,

Vu la proposition technique et financière de l'Agence LA ! - LESTOUX-ASSOCIES,

DECIDE

ARTICLE 1 : D'autoriser la signature du contrat relatif à l'étude de potentiel commercial et de structuration de l'offre pour l'aménagement de la Place Jaurès et du boulevard Basly, avec la société LESTOUX ET ASSOCIES - L'Agence LA !, dont le siège social se situe 11-13 Rue de Bouin – 22 400 LAMBALLE-ARMOR.

ARTICLE 2 : Le contrat est traité à prix mixtes :

- Le montant global forfaitaire de la mission de base s'élève à 20 850 € HT.
- Les réunions supplémentaires sont traitées à prix unitaires dans le cadre d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commandes sans minimum et avec un maximum 6 000€ HT, en application des articles R2162-2, R2162-4 2° et R2162-13 à R2162-14 du Code de la Commande Publique.

ARTICLE 3 : Le contrat prendra effet à compter de sa date de notification, pour une période de 1 an.

ARTICLE 4 : Les sommes correspondantes aux dépenses inhérentes à la présente décision sont disponibles sur l'exercice budgétaire.

ARTICLE 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lille, 5 rue Geoffroy Saint – Hilaire, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Maire, dans le même délai de deux mois. Cette démarche prolonge le délai du recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant sa réponse. Au terme d'un délai de deux mois, le silence du Maire vaut rejet implicite. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérécourts citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 6 : Le Directeur Général Adjoint des Services en charge de la Vie de la Cité, l'accès aux Services Publics et Ressources Internes ainsi que Monsieur le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des dispositions de la présente décision, qui fera l'objet d'une publication sur le site internet de la ville de Lens : www.villedelens.fr (Rubrique Actes Administratifs).

Fait en l'Hôtel de Ville, le 13.02.26

Pour Le Maire,
L'adjoint,

Pierre MAZURE

